

Quelque chose m'échappe

Date : 14 février 2019

Les agents du Département d'Ille-et-Vilaine, qui sont réputés travailler 39 heures hebdomadaires, bénéficient encore aujourd'hui de 34 jours de congés annuels, majorés de 20 jours au titre de la RTT, non compris par ailleurs un régime d'autorisations spéciales d'absence qui leur est assez clairement favorable.

Par ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a constaté en juillet 2017 que la durée du travail des agents qui ne bénéficient pas de dérogation particulière était inférieure de **64 heures** à la durée légale, représentant pour l'institution **208.000 heures** perdues dans l'année, correspondant d'une part à environ **130 emplois à plein temps...** et d'autre part à une charge indue pour les contribuables de **6,2 millions euros en valeur 2015**.

Le Conseil départemental a reconnu que cela représentait annuellement un écart à la norme de 8 jours de travail, avant de considérer que chaque agent était susceptible de bénéficier de 2 jours de congés annuels supplémentaires en cas de fractionnement.

Sur ces bases, il a finalement décidé de ramener le temps de travail au niveau légal en deux ans, de la manière suivante :

- 3 jours travaillés en plus à compter du 1er janvier 2019 (reporté au 1^{er} mars)
- 3 jours travaillés supplémentaires à compter du 1er janvier 2020

Ouest-France du 8 courant nous apprend qu'au cours de la dernière assemblée départementale qui a été réunie les 6 et 7 février 2019, il a été décidé d'allouer aux agents une prime annuelle de 150 euros « *pour faire passer la pilule* ».

Curieusement, alors que ce montant représente moins d'un malheureux euro par heure « supplémentaire », je n'ai pas entendu la moindre récrimination de la part de qui que ce soit.

Il est vrai que dans le budget qui vient d'être voté, il n'est prévu **aucune économie au titre de cette mesure** et que les organisations syndicales ont bien noté qu'il y aura du grain à moudre au cours des réunions qui sont prévues en mars et en mai à l'abri des regards trop curieux.



PS : en relevant que des démarches de même nature sont en cours en Mayenne par exemple ou encore en Loire-Atlantique, je crains que l'on ne soit pas près de constater des économies dans les collectivités territoriales... :-)